



Paris, le 15 octobre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE FNSEA + JA

### Mise en œuvre des EGAlim : les réseaux FNSEA/JA en action !

Près de 250 personnes des réseaux FNSEA/JA se sont réunies ce jour à Paris pour partager leur vision du syndicalisme économique : il s'agit d'une nouvelle étape pour donner les moyens à nos réseaux de s'impliquer dans les Organisations de Producteurs (OP) pour participer activement à la mise en œuvre des dispositions de la Loi EGAlim, au premier rang desquelles la prise en compte des coûts de production dans les contrats.

*« Nous prenons nos responsabilités dans l'organisation économique, nous sommes acteurs de la commercialisation de nos produits et d'une meilleure répartition de la valeur. De cela dépendra un revenu décent, condition nécessaire pour assurer le renouvellement des générations »* déclarent conjointement Jérôme Despey et Arnaud Gaillot, secrétaires généraux des syndicats.

La loi EGAlim, votée il y a près d'un an, est une boîte à outils à disposition des agriculteurs et des filières, la FNSEA et JA s'organisent donc pour renforcer son appropriation par les producteurs dans les territoires. Au travers d'expériences de terrain réussies, menées en commun entre le syndicalisme et les organisations économiques, la FNSEA et JA souhaitent promouvoir un syndicalisme de solutions, pour accompagner la construction du prix en marche avant. Les difficultés rencontrées sur le terrain ont également été entendues et des réponses ont pu y être apportées.

L'organisation des producteurs, la déclinaison des plans de filière dans les territoires, la montée en compétences des responsables syndicaux, la transparence nécessaire pour les prochaines négociations commerciales ou encore la valorisation des productions locales : aucun sujet n'a été laissé de côté dans le plan d'actions déroulé par les responsables syndicaux, car nous affirmons que le syndicalisme est un maillon essentiel au service de l'économie.

Les prochaines négociations commerciales devront les intégrer. Nous comptons sur les acteurs économiques de l'aval pour être à la hauteur de nos engagements avec des résultats ! Bien sûr cela n'exonère pas l'Etat de jouer son rôle de gendarme dans le respect des dispositifs de la Loi EGAlim, en particulier concernant l'hyper concentration des centrales d'achat.

#### Contacts presse :

**FNSEA** : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - [marion.fournier@fnsea.fr](mailto:marion.fournier@fnsea.fr)

**JA** : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – [tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr)